

REGLES LOCALES – GOLF DE LA CHASSAGNE

MAJ : 12/06/2025

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs.

Temps de jeu maximum : 4h30 + 5 minutes pour arriver au recording

On place la balle à une longueur de carte de score

Dans la zone générale sur les zones tondues à hauteur de fairway et moins.

HORS LIMITES (R 18.2) :

- **Hors limites** : En l'absence de ligne blanche, les HL sont définis par l'élément le plus intérieur entre piquets blancs, grillages ou clôtures. Le practice est hors limites, la limite est définie par les piquets blancs et les murs extérieurs du practice.

ZONES A PENALITE :

- En absence de ligne, la limite des ruisseaux et bassin est déterminé par la rupture de pente.
- Les ZAP s'étendent à l'infini à l'exception du ruisseau et des bassins.
- Les ponts sont à l'intérieur des ZAP.
- T3 et T16 : Les zones à pénalité à droite de ces fairways s'étendent à l'infini et sont des zones de jeu interdit.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS :

- Les chemins gravillonnés et/ou empierrés, les marques des 135m (Rochers)
- Les zones dénudées à l'entrée et à la sortie des ponts

ZONES DE JEU INTERDIT

- Les massifs de fleurs
- Toutes les zones de régénération de la forêt (piquet bleu au centre de la zone)
- Les jeunes pousses de cèdres y compris l'entourage en pierre quand il existe (souvent signalées par un piquet bleu).
- La vigne à droite du trou 3.

R 20.1c (3) En l'absence d'arbitre, si un joueur doute de la procédure, il peut jouer 2 balles et rapporter les faits au comité.